

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00005

Numéro SIREN : 799 274 881

Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2021 sous le numéro de dépôt 5782

## Liasse 21 IS RN

①

## BILAN — ACTIF

**CERTIFIÉ CONFORME**  
**À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		2M SAS		Durée de l'exercice précédent *		1   2	
Adresse de l'entreprise		635 Avenue René Beth 59690 VIEUX-CONDE		Durée de l'exercice précédent *		1   2	
Numéro SIRET *		7 9 9 2 7 4 8 8 1 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le,		3   1   1   2   2   0   2   0	
		But 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 762	AG	3 762		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	14 486	AQ	2 673	11 813	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 591	AS	1 866	2 726	
	Autres immobilisations corporelles	AT	136 053	AU	41 699	94 353	
	Immobilisations en cours	AV	1 660	AW		1 660	
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	21 000	BI			21 000	
TOTAL (II)		BJ	181 551	BK	50 000	131 552	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	758	BW		758
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	279 164	BY		279 164
		Autres créances (3)	BZ	21 062	CA		21 062
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	219 906	CG		219 906	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 542	CI		1 542	
	TOTAL (III)	CJ	522 433	CK		522 433	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	703 984	1A	50 000	653 985	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP			(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *							
Immobilisations :				Stocks :			Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ..... 10 000...)	DA			10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG			417 315
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			17 173
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			5 450
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			23 856
	Dettes fiscales et sociales	DY			179 192
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			208 498
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			653 985
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			208 498	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article  
53 A du Code général  
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise		2M SAS				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR		
			M3	KS	KT	KU	KV	2 086
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW	KX	5 818	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	KZ	LA	
		Matériel de transport *			LB	LC	LD	4 975
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE	LF	LG		
		Emballages récupérables et divers *			LH	LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours			LK	LL	LM		
	Avances et acomptes			LN	LO	LP	12 879	
	TOTAL III							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	12 879	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T		
	Autres participations			8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés			IP	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV		
	TOTAL IV				LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	12 879	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	MI
					IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU
					IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III				IY	NG	NH	NI
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM	
						3 762	3 762	
						14 486	14 486	
						4 591	4 591	
						111 457	111 457	
						5 600	5 600	
						18 995	18 995	
			4 552					
						1 660	1 660	
			4 552			156 789	156 789	
						21 000	21 000	
						21 000	21 000	
			4 552			181 551	181 551	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2M SAS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

⑥

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2M SAS											Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE 3 762			PF			PG			PH 3 762		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions			Sur sol propre PM			PN			PO			PQ		
			Sur sol d'autrui PR 1 224			PS 1 449			PT			PU 2 673		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 1 187			QA 678			QB			QC 1 866		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers QD 15 143			QE 11 094			QF			QG 26 237		
			Matériel de transport QH 4 319			QI 1 281			QJ			QK 5 600		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 6 436			QM 3 426			QN			QO 9 863		
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
TOTAL III			QU 28 310			QV 17 927			QW			QX 46 238		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN 32 072			ØP 17 927			ØQ			ØR 50 000		
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice exceptionnel
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6					
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM					
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ						
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>														
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
									Z9			ZB		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2M SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

SAGE Expert-comptables, janvier 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2M SAS				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	21 000	UV		UW	21 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	279 164		279 164		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 152		1 152		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 222		5 222	
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 688		14 688		
	Charges constatées d'avance	VS	1 542		1 542		
	TOTAUX		VT	322 768	VU	301 768	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	23 856		23 856		
	Personnel et comptes rattachés	8C	80 635		80 635		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	40 182		40 182		
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	54 809		54 809		
publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 566		3 566		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	5 450		5 450		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY	208 498	VZ	208 498		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Emprunts-comptables Janvier 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise 2M SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le 31/12/2021				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	17 173			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI				
	Amendes et pénalités						WJ				
	Rémunérations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme					
						- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Rémunérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB				
Rémunération des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
							<b>TOTAL I</b>	17 173			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
							- imposées au taux de 0 %				
							- imposées au taux de 19 %				
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :						Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		Société Investissements Immobilier cotées (art. 208C)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis septies)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 bis septies)		PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies bis)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies bis)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies bis)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quinquies bis)		XC	
							PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis)		X9	dont déduction exceptionnelle cumulative de crédit d'impôt (art. 39 bis bis E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis A)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis B)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis D)		YI	crédits déduits par le report en arrière de déficit (art. 39 bis bis G)		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis D)				YD				dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis bis G)		YL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
							<b>TOTAL II</b>				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	17 173		
						déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN	17 173		

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2M SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	19 515
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	17 173
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	2 342
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	2 342
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis AL. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	42 323
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis AL. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges **			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(19 611)		Dividendes		ZD	(19 611)					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	12 000		Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(7 611)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG	12 000	ZH	(7 611)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance						YT	33 526					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	69 114					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 459					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	263 519					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	374 617	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 494					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	14 115					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	16 609	
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	63 495					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	22 146					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	535 639					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGD)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale.	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).



12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2M SAS						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)		Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)				(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

## SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>②</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>③</sup>	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% <sup>①</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

 formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2M SAS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>							
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

7 9 9 2 7 4 8 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2M SAS

ADRESSE (voie)

635 Avenue René Beth

CODE POSTAL

59690

VILLE

VIEUX-CONDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  MURZIN Prénom(s)  MATTHIAS  
 Nom marital  % de détention  100,00 Nb de parts ou actions  1000  
 Naissance: Date  21/12/1974 N° Département  59 Commune  SOMAIN Pays   
 Adresse : N°  3 Bis Voie  Rue Henri Dure  
 Code Postal  59124 Commune  ESCAUDAIN Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

**2 M**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 635, avenue René Beth**  
**59650 VIEUX CONDE**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

---

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 23 JUIN 2021**

**Pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 17.172,61 euros décide de l'affecter comme suit :

au compte « associé dividende à payer » :	5 000,00 €
au compte « autres réserves » :	12 172,61 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices mais qu'une distribution de dividendes de 12.000 euros a été décidée le 07 septembre 2020 par prélèvement sur les réserves et à son profit.

*Cette résolution est adoptée.*

**Extrait certifié conforme**  
**Matthias MURZIN**  
Associé unique Président

